



APPEL A LA GRÈVE LE 14 JUIN

Pour en discuter venez nombreux à la HMI du 7 juin
à la cafétéria de Chamars de 14 à 16 heures

L'article 2 de la loi travail de Myriam El Khomri introduit la remise en cause des 35 heures pour les contrats de travail. Contrairement aux idées reçues, les fonctionnaires ne seront pas à l'abri de leurs statuts bien longtemps.

Manuel VALLS a tenté de bloquer la publication rapport sur le temps de travail des fonctionnaires. Malheureusement pour lui, après de nombreuses fuites dans la presse, il n'avait plus le choix que de le publier. LA raison de cette tentative est que ce rapport dévoile ce qui nous attend ! Les fonctionnaires suivront de près le bateau des salariés du privé. Puisque selon ce rapport, nous avons trop de jours de congés !

AU MENU :

- suppression de jours de congés (jours fractionnés (2), jours exceptionnel (1), ...);
- annualisation des heures de travail pour neutraliser les années avec « trop » de jours fériés (jusqu'à 3 jours de congés en moins);
- suppression de la « sur-rémunération » des temps partiels à 80 et 90 % (soit 5,7 % de perte de salaire à 80%);
- transformation de jours de congés en RTT pour en supprimer plus en cas d'absence (maladie,...);

L'intersyndicale appelle à une nouvelle journée de grève le 14 juin. Défendons notre temps de travail, nos congés et notre temps partiel en même temps que les garanties du code du travail.

Attention appelée: les collègues souhaitant assister à la HMI organisée sur un site autre que celui où ils exercent leurs fonctions doivent en formuler la demande la veille, auprès de leur chef de service. Les agents hors site bénéficient en effet d'un délai de route pour se rendre à la HMI ; ils doivent pointer à leur départ pour la HMI et à leur retour. La régularisation de leur absence s'effectuera le lendemain via AGORA Libre service.